

## POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, en ce compris le règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la directive 2011/61/UE (directive AIFM) et les engagements professionnels définis par l'association professionnelle France Invest dans son règlement de déontologie des sociétés de gestion intervenant dans le capital investissement, Naxicap Partners établit et maintient une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique a pour objet de présenter les moyens mis en œuvre par Naxicap Partners lui permettant d'identifier, de prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts auxquelles elle est exposée du fait de son activité de société de gestion de portefeuille pour éviter qu'ils ne portent atteinte aux intérêts des fonds et de leurs investisseurs.

### 1- Définition

Un conflit d'intérêts se définit comme « une situation qui naît quand l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions d'une personne/entité est susceptible d'être influencé par un autre intérêt distinct de celui qu'il doit défendre ».

Ces conflits d'intérêts peuvent intervenir entre une ou plusieurs des personnes suivantes :

- Les investisseurs des fonds gérés par Naxicap Partners,
- Les participations dans lesquels les fonds sont investis,
- Les co-actionnaires auprès desquels les fonds gérés par Naxicap Partners investissent,
- Les prestataires et les fournisseurs auxquels Naxicap Partners a recours,
- Naxicap Partners en tant qu'entité,
- Les membres de Naxicap Partners, salariés ou non-salariés,
- Les entités liées à Naxicap Partners, notamment les entités du Groupe BPCE.

Les conflits d'intérêts pouvant intervenir dans le cadre de l'activité exercée par Naxicap Partners pourraient survenir dans les situations suivantes :

- Réaliser un gain financier ou éviter une perte financière aux dépens du fonds qu'elle gère ou de ses investisseurs,
- Avoir un intérêt dans le résultat d'un service fourni au fonds qu'elle gère ou d'une transaction réalisée pour le compte du fonds qu'elle gère, qui ne coïncide pas avec l'intérêt que le fonds qu'elle gère a dans ce résultat,
- Être incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un fonds qu'elle gère ou d'un de ses investisseurs par rapport à un autre,
- Mener, pour un autre fonds ou un autre investisseur, les mêmes activités que celles exercées pour un des fonds qu'elle gère ou d'un de ses investisseurs,
- Recevoir d'une personne différente que le fonds qu'elle gère ou des investisseurs, sous forme de numéraire, de biens ou de services, un avantage autre que la commission ou la rémunération normalement perçue pour cette activité.

### 2- Identification des conflits d'intérêts

Afin d'identifier les conflits d'intérêts auxquels Naxicap Partners est susceptible d'être confrontée, elle réalise annuellement une cartographie des risques de conflit d'intérêts.

Cette cartographie précise les types d'activités pour lesquels un conflit d'intérêts est susceptible de se produire, les cas de conflits d'intérêts potentiels identifiés et recense les dispositifs et procédures mis en place pour prévenir tout risque de survenance d'un tel conflit.

Du fait de son activité de société de gestion de portefeuille exerçant dans le domaine du capital investissement, les principaux risques de conflit d'intérêts identifiés par Naxicap Partners portent sur la répartition du deal-flow, la réalisation d'investissements complémentaires dans les participations du portefeuille, les transferts de participation entre fonds gérés, l'exercice des mandats sociaux par les membres de Naxicap Partners et la réalisation de transactions personnelles par les membres de Naxicap Partners. (Liste non exhaustive)

### 3- Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir et de gérer efficacement les conflits d'intérêts que Naxicap Partners a identifié, elle met en œuvre les dispositions suivantes :

- **Formation des collaborateurs** afin de diffuser une culture d'entreprise mettant en avant l'importance des règles d'intégrité liés au métier de la gestion de portefeuille,
- **Procédure de répartition du deal-flow** afin d'assurer l'égalité de traitement entre les investisseurs des fonds gérés,
- **Politique d'investissement et procédure opérationnelle d'investissement** afin de s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des fonds sont conformes à la réglementation et aux engagements pris auprès des investisseurs dans les règlements/statuts des fonds gérés,
- **Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts** décrivant précisément les instructions à suivre pour éviter de porter atteinte aux intérêts des investisseurs des fonds gérés,
- **Procédure de sélection des prestataires** afin de s'assurer de l'intérêts et des modalités de recours à un prestataire pour le compte des fonds gérés,
- **Code de déontologie** auquel l'ensemble des membres de Naxicap Partners adhèrent édictant des règles permettant de garantir le respect de la primauté de l'intérêts des investisseurs et l'équité de traitement de ceux-ci,
- **Politique de rémunération** afin de s'assurer que celles-ci ne sont pas susceptibles d'entraver l'objectif de primauté d'intérêt des investisseurs,
- **Saisine systématique du RCCI** (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) lors de chaque nouvel investissement, investissement complémentaire, création de fonds, transfert de participation entre fonds gérés,
- **Registre des conflits d'intérêts** afin d'assurer un suivi des conflits d'intérêts rencontrés et d'adapter en conséquence le dispositif de prévention et de gestion de ces conflits,
- **Contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau** réalisés par l'équipe conformité et contrôle interne de Naxicap Partners pour s'assurer que la réglementation et les dispositions internes définies par Naxicap Partners sont respectées.

Lorsque les dispositions prises par Naxicap Partners encadrer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des investisseurs sera évité, Naxicap Partners informe clairement les investisseurs de la nature et de la source de ces conflits d'intérêts.